

Favoriser l'inscription de variétés pour l'AB

Marie-Hélène Bernicot (GEVES), animatrice de la Commission Intersection dédiée à l'Agriculture Biologique du CTPS

Michel Renard, président de la Commission Intersection dédiée à l'Agriculture Biologique du CTPS

Contact : marie-helene.bernicot@geves.fr

Contexte

La commercialisation de semences et plants repose en amont sur l'inscription de variétés au catalogue national ou communautaire. La possibilité d'inscrire des variétés adaptées à l'AB est indispensable au développement d'une offre variétale pour l'AB.

La volonté de prendre en compte les spécificités de l'AB était inscrite au plan Semences pour une Agriculture Durable (SAD, 2011). Le principal résultat de ce plan se résume à l'écriture du protocole d'examen des variétés de blé tendre adaptées aux conditions AB et l'inscription de deux variétés de blé tendre. Le dispositif mis en place représente une avancée, mais sur cinq ans il n'a pas vraiment contribué au développement de variétés spécifiques pour l'AB. Pour pouvoir aller plus loin et répondre aux besoins de variétés réellement adaptées, indispensables aux agriculteurs et transformateurs des filières AB, le plan suivant (plan Semences et Plants pour une Agriculture Durable ; SPAD, 2016) a inscrit la mise en place d'une **commission inter-sections dédiée à l'évaluation des variétés pour l'agriculture biologique** (la CISAB) au sein du Comité Technique Permanent de la Sélection (CTPS, comité consultatif auprès du Ministère chargé de l'Agriculture pour la politique en matière de variétés, semences et plants.).

Objectifs et actions

Cette commission doit permettre de créer les conditions d'un partage d'expériences et d'approches entre les 13 Sections du CTPS organisées par famille d'espèces végétales pour **favoriser l'inscription au catalogue de variétés adaptées à l'AB**. Il est important de préciser que toutes les décisions concernant les règlements d'inscription, et les réseaux d'évaluation, restent dans le périmètre des sections. La CISAB questionne, incite, suscite, recommande, facilite la transversalité entre sections. La CISAB s'est réunie pour la première fois en juin 2017. Commission Transversale aux sections, elle couvre des productions aussi variées que sont les grandes cultures, les fourrages, les plantes légumières, les arbres fruitiers et la vigne. Elle regroupe une trentaine d'experts provenant de l'administration, de la recherche, de la sélection, ainsi que des utilisateurs des variétés et des produits récoltés.

Une de ses premières actions a été de prendre connaissance des pratiques d'études et d'inscription des variétés pour l'AB dans les autres pays du catalogue communautaire. Plusieurs enquêtes ont été réalisées (2012 et 2015), d'autres sont en cours dans le cadre du projet Liveseed et du groupe européen VCU. Des modalités spécifiques d'inscription pour l'AB se mettent en place dans de nombreux pays pour les céréales à paille, notamment pour le blé tendre, avec soit une expérimentation complémentaire en AB, soit une expérimentation spécifique réalisée totalement en conditions AB comme en Autriche ou en Allemagne. Par

ailleurs, dans certains cas, les réseaux classiques d'inscription peuvent comprendre un ou des essais en situations AB (Epeautre en Suisse, soja en France, ...).

La CISAB s'implique dans la mise en œuvre du **nouveau règlement européen** de l'AB (2018/848). Elle fera des propositions au Ministère pour la rédaction des actes délégués relatifs à la commercialisation de matériel hétérogène biologique (articles 3-18 et 13) et contribuera à la conception de l'expérimentation concernant les variétés biologiques adaptées à l'agriculture biologique (article 3-19 et considérant 39) qui débutera en 2021.

Comme il n'y a pas eu l'expression d'une urgence pour une espèce donnée (intention de dépôt, manque urgent de variétés spécifiques) sur laquelle la CISAB aurait porté ses efforts en priorité, elle s'investit principalement dans la construction d'une **démarche générique**, d'une boîte à outils à proposer à toutes les sections pour leur permettre de faire évoluer les dispositifs d'étude et les règles d'inscription, et faciliter ainsi l'inscription de variétés pour l'AB. Cette démarche sera mise en œuvre au départ sur des espèces de grandes cultures pilotes.

Evaluer et inscrire des variétés adaptées à l'AB

Une variété pour l'agriculture biologique est une variété adaptée à l'AB, aux différents systèmes de production AB, c'est à dire qu'elle répond aux besoins spécifiques des agriculteurs et utilisateurs des filières bio et donc que ses performances agronomiques et technologiques sont satisfaisantes lorsque cultivée et valorisée en conditions bio. La première étape est donc d'identifier ces besoins spécifiques. Pour l'ensemble des grandes cultures, la CISAB cherche à traduire en fonctionnalité et traits recherchés dans les variétés l'impact de l'absence de produits de synthèse. Pour cela, elle utilise tous les travaux et références existantes et interroge des personnes ressources. Sans surprise, la résistance aux bioagresseurs et la tolérance aux stress azotés sont fortement recherchées. Mais, une des spécificités réside dans le fait que l'AB recherche des variétés plus concurrentes vis-à-vis des adventices ou facilitant l'usage des techniques alternatives au désherbage chimique. Sachant que le pouvoir concurrentiel (pouvoir couvrant, hauteur, dates de fermeture de rang), important pour contrôler les adventices, est aussi déterminant dans le cas des cultures en association, lesquelles sont fréquentes en AB. Par ailleurs, il est également important de prendre en compte les différences d'usage et de transformation. En AB, il y a plus de circuits courts, de consommation humaine ce qui peut conduire à modifier les caractéristiques recherchées pour la valeur « technologique » ou plus largement les valeurs d'usages. Il est également intéressant de prendre en compte les situations particulières dans lesquelles les variétés sont utilisées. Ainsi, la proportion de parcelles de soja subissant des stress hydriques est plus importante qu'en conventionnel (plus de conduites en sec, présence de soja dans des parcelles moins favorables). Ainsi pour le soja, favoriser l'inscription de variétés adaptées pour l'AB pourrait s'orienter vers l'inscription de variétés se comportant bien en conditions de stress hydrique.

Une fois ces caractères identifiés, la question est de savoir **comment les évaluer**. L'objectif de la CISAB n'est pas d'inciter à doubler systématiquement le dispositif actuel par un dispositif en AB mais à utiliser les dispositifs d'évaluation variétale déjà existants en les incitant à évoluer vers « moins de pesticides » et plus de diversification des systèmes de culture. Pour chaque caractère, le premier élément à considérer est la sensibilité aux systèmes de production (AB ou AC). Si l'évaluation est peu sensible au système de culture (faible interaction génotype*système), le caractère pourra être évalué tout aussi bien en conditions AB qu'en conditions AC. C'est le cas de tous les caractères très héritables, comme la hauteur, la précocité, la plupart des résistances aux maladies (particulièrement pour les gènes majeurs). C'est aussi le cas quand il y a peu de différences entre itinéraires techniques AB et AC ou entre niveaux de contraintes à la production. Ainsi, en soja, les itinéraires techniques AB et AC sont proches, seul le désherbage diffère, et les comportements variétaux sont très semblables dans ces différents systèmes. L'évaluation variétale du soja peut donc être faite

en AB ou en AC. C'est pourquoi le réseau national d'expérimentation du CTPS utilisé pour l'inscription mais aussi pour les études de post-inscription par Terres Inovia comprend, en zone Sud, entre 2 ou 3 essais AB sur 12 (en zone nord, les difficultés de contrôle des adventices nécessaire à la précision de l'expérimentation freinent l'expérimentation en AB). Au contraire, pour le blé tendre, les différences de nutrition azotée entre AB et AC influencent fortement le comportement des variétés. Les références acquises en AC ne sont pas suffisamment prédictives de celles de l'AB, en particulier pour la valeur en panification. Ainsi, pour l'inscription des blés tendres, l'évaluation du rendement et de la valeur boulangère doit être réalisée sur la base d'essais conduits en AB.

Mais comment prendre la décision d'inscription ? En France, les règles d'inscription sont précisées et connues au moment du dépôt de la variété. Ces règles font l'objet de discussions au sein des commissions et des sections du CTPS. Elles sont formalisées dans les règlements d'inscription. Ces règlements permettent d'afficher clairement les caractéristiques recherchées et donc orienter la sélection vers ce type de variétés. L'objectif est donc de construire des « règles d'inscription » pour les variétés adaptées à l'AB à partir des caractéristiques importantes pour l'AB et faciliter ainsi la prise en compte des besoins de l'AB dans les programmes de sélection. Mais est-il possible d'avoir dès maintenant des règles consolidées intégrant tous les critères alors que l'inscription pour l'AB débute et qu'il y a urgence à favoriser l'inscription ? Ces règlements techniques se consolideront dans le temps, mais dès aujourd'hui il semble possible d'identifier des caractères prioritaires et d'ouvrir l'inscription aux variétés répondant déjà à certaines attentes de la production et de la transformation.

Pour conclure

La CISAB doit prendre en compte l'ensemble des cultures présentes dans une rotation AB pour que, pour toutes les espèces, la génétique disponible permette de mieux répondre aux besoins de l'AB. Mais permettre l'inscription de variétés adaptées pour l'AB n'est pas suffisant pour que les agriculteurs et les filières disposent de variétés. La première condition est que des variétés soient proposées à l'inscription et qu'il y ait donc de la création variétale pour l'AB. La seconde condition est que les utilisateurs des variétés puissent disposer d'informations sur ces variétés pour pouvoir les choisir et les utiliser. Les résultats des études d'inscription sont diffusés, mais ces références doivent être enrichies pour connaître le comportement des variétés dans une diversité de situations de production AB. Une évaluation en post-inscription dans des réseaux structurés pour favoriser le partage d'information doit se mettre en place pour plus d'espèces qu'actuellement. La dernière condition est que les semences et plants de ces variétés soient produits en conditions AB.

Références

CTPS et l'inscription en France : <https://www.geves.fr>

Plan Semences et Plants pour une agriculture durable : <http://agriculture.gouv.fr/plan-semences-et-plants-pour-une-agriculture-durable>

Projet Européen Liveseed : <http://www.itab.asso.fr/programmes/re-liveseed.php> ; en français : <http://www.itab.asso.fr/programmes/re-liveseed.php>

Les livrables du projet EcovAB

Avis et attentes des agriculteurs et des collecteurs
<http://www.itab.asso.fr/activites/varietes-gc-pot.php>

Fontaine L., Le Gall C., Bernicot MH., 2018. Construire l'évaluation variétale en agriculture biologique : les enseignements du projet ECoVAB. 2es Rencontres Francophones Légumineuses, Toulouse, France, 17-18 octobre 2018.